

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1982)

**Heft:** 654

**Rubrik:** Communication

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INFORMATION **Bouteilles à la mer**

Hors des canaux d'information dominants, subsistent, à l'adresse de militants ou de convaincus, d'une clientèle motivée presque toujours, de nombreux réseaux qui diffusent des travaux de synthèse et de réflexion d'une utilité manifeste. Petits journaux sans base professionnelle, revues de tirage modeste et souvent marquées politiquement ou culturellement, documentations à parution irrégulière centrées sur un problème particulier. Pas de comparaison, bien sûr, avec une somme aussi extraordinaire complète et bien documentée que ce dernier (septembre) supplément aux «dossiers et documents» du «Monde», consacré à l'«informatique aujourd'hui» — 150 pages de très haute tenue, avec glossaire, bibliographie élémentaire et même index des annonceurs. A un autre niveau que le travail du modèle français, donc, mais pas à négliger, des tentatives de sortir de l'actualité consommée à la minute, de creuser un sujet, d'indiquer des pistes pour une réflexion indépendante. Avez-vous lu, par exemple, ces derniers jours:

— Les huit pages publiées par le Service civil international pour commenter l'initiative populaire pour un authentique service civil basé sur la preuve par l'acte et proposer un modèle de service civil dans notre pays.

Les principes, mais aussi des propositions pratiques. Six domaines dans lesquels un service civil pourra être accompli: le domaine social, le secteur de l'écologie et de la protection de l'environnement, la recherche de nouvelles formes de vie et le travail chez les autogestionnaires, la formation des adultes, les organisations pour la paix et la coopération au développement.

NB. Adresse utile: S.C.I. case postale 141, 1700 Fribourg 1.

— Le bilan de dix années de lutte contre l'exportation d'armes helvétiques à partir de la votation du 24 septembre 1972, dans le bulletin périodique (N° 22) du groupe de travail spécialisé dans ces questions.

Des années pendant lesquelles les marchands d'armes suisses ont peaufiné les systèmes qui leur permettent d'éviter de tomber sous le coup de la loi dans notre pays (fabrication sous licence à l'étranger, livraison de matériel «neutre» à l'origine mais facilement transformable pour les besoins militaires à l'arrivée — type «Pilatus»). Et ces derniers mois, cette révélation: la fabrication d'armes, c'est aussi des places de travail — qu'on se rassure, après les huit premiers mois de l'exercice 1982, Bührle annonce que les livraisons de produits militaires pour l'année en cours dépasseront légèrement celles de 1981.

NB. Adresse utile: Arbeitsgemeinschaft für Rüstungskontrolle und ein Waffenaußfuhrverbot, Postfach 28, 8026 Zurich.

— La remarquable somme publiée dans la «Revue syndicale» (N° 7/8) sur les travailleurs frontaliers. Une synthèse indispensable, et en particulier trois études sur les régions où les problèmes sont les plus apparents, le Tessin, la chaîne du Jura et Genève. Un constat: «Ils sont 110 000 à franchir chaque jour ouvrable la frontière pour travailler en Suisse. Ils viennent en majeure partie de France et d'Italie. Aussi nombreux que les saisonniers, ils constituent environ le septième de la main-d'œuvre étrangère occupée chez nous. En dépit de son importance et des répercussions de son emploi sur notre économie, on constate que ce groupe et ses problèmes ont été regrettablement négligés. Cette constatation vaut aussi pour les syndicats.»

NB. Adresse utile: «La Revue syndicale suisse», Monbijoustr. 61, 3007 Berne.

— La dernière livraison en français des travaux des juristes démocrates de Suisse (dès 1983, ne subsistera plus qu'un périodique en allemand, «Plädoyer») et particulièrement (N° 25, octobre 1982) une étude critique de la jurisprudence récente du

Tribunal fédéral concernant le délit d'émeute (article 260 du Code pénal).

NB. Adresse utile: «Volk + Recht», Postfach 1308, 4001 Bâle.

— La documentation diffusée par certaines associations spécialisées dans les problèmes de drogue. Des témoignages vécus, des notes prises sur le terrain qui permettent de comprendre ce que recouvrent les statistiques alarmistes qui font les gros titres de la presse quotidienne.

NB. Deux adresses utiles parmi d'autres: le bulletin Aebi-Hus, 2533 Eviard et le «Journal de bord» de l'Association pour le bateau Genève, rue J.-Dolphin 13 bis, 1227 Carouge.

## COMMUNICATION

### **Antennes masquées**

Abondance de postulants pour les quelques dizaines de stations expérimentales prévues par l'ordonnance sur les radio/TV locales. Du pain sur la planche pour les spécialistes chargés du tri au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie: comment — expertise du professeur U. Saxer à l'appui ou pas — trancher sur des dossiers, tous plus farcis les uns que les autres de bonnes intentions sur le pluralisme des opinions, le respect du fédéralisme et l'indépendance des promoteurs? De fait, l'ordonnance instituait une véritable prime aux contorsions sous le signe de l'intérêt général. Voyez à Lausanne, cette association hybride entre les milieux du tourisme, des producteurs musicaux, la «Nouvelle Revue», caution radicale et le puissant éditeur de «24 Heures» et de la «Tribune-Le Matin» (entre autres). Un projet connu sous le nom de Radio L. Radio Lausanne, Radio Léman ou Radio Lamunière?